

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 3 mars.....	p 2
Procuration mode d'emploi.....	p 3
Plantations.....	p 3
Fichu dimanche d'avril.....	p 3
Rencontre avec Bruno DUPUIS.....	p 4
Dominique BOUDIER expose.....	p 5
Concert d'Olivia RUIZ.....	p 5
Tournoi de futsal.....	p 5
CPAM.....	p 6
Repas des chasseurs.....	p 6
Du coté du foot.....	p 6
Sentiers de la Boëme.....	p 7
Tourbières et loisirs.....	p 7
Etat Civil.....	p 8
Agenda avril-mai.....	p 8



Mars, retour des giboulées...de confettis (Photo Alain Porte)

TOUS À COGNAC LES 19 ET 20 MAI POUR SOUTENIR LA G.R.S

Depuis de nombreuses années, la section GRS (gymnastique rythmique sportive) de la MJC JULES BERRY animée par Elisabeth LEBECQUE fait ses preuves au niveau local bien sûr, mais également au niveau national.

Affilié au Comité Départemental UFOLEP CHARENTE, notre club de GRS est le seul au niveau départemental et régional.

Chaque année, nos jeunes monastériennes ont été qualifiées pour les phases nationales. Elles ont remporté le titre des championnats de France en quatre occasions

1996 : Audrey BOUSSEAU et Anne LEBECQUE

2000 : l'équipe pré-collectif

2003 : Marie LEBECQUE

2004 : Emilie BERBESSON

Pour disputer ces titres, nos jeunes championnes faisaient chaque année de grands déplacements pour se rendre dans la ville organisatrice, ce qui ne sera pas le cas cette année.

Grâce à la volonté et à l'engagement d'Elisabeth LEBECQUE, le Comité UFOLEP CHARENTE a accepté la responsabilité de l'organisation du championnat national 2007, la MJC JULES BERRY de MOUTHIERES en sera le club support.

De nombreux partenaires accompagnent cette manifestation nationale ; partenariat financier, qu'il soit public ou privé, mais surtout partenariat d'organisation

- Mise à disposition du complexe sportif des « VAUZELLES » à CHATEAUBERNARD, par la communauté de communes de COGNAC

- engagement de Claude RIDAT, principale au collège Félix GAILLARD de COGNAC, qui assurera la préparation des repas aux participants

- le conservatoire de COGNAC qui va assurer toute l'animation musicale des spectacle et compétitions.

- les bénévoles des clubs de régions voisines, AQUITAINE et LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES apportent leur soutien technique.

- les membres de la FCOL et du comité UFOLEP de la Charente très impliqués dans le comité d'organisation depuis juin 2006, ainsi que les anciens et actuels parents des gymnastes du club de GRS

L'effectif attendu est d'environ 1300 personnes (950 participants, 28 officiels, 300 juges et entraîneurs) sans compter les parents, amis et public qui viendront de toute la France pour suivre la compétition.

Ce championnat aura lieu les 19 et 20 Mai 2007 au complexe « LES VAUZELLES » à CHATEAUBERNARD.

Vous aurez tous compris qu'il s'agit d'une manifestation d'importance nécessitant un grand nombre de bénévoles présents du vendredi 18 Mai au matin au dimanche 20 Mai au soir. Nous souhaitons remercier tous les monastériens déjà engagés pour l'organisation ; leur nombre pourtant important est malgré tout insuffisant, si vous souhaitez les rejoindre, vous pouvez contacter

la MJC JULES BERRY au 05 45 67 84 38
ou Elisabeth LEBECQUE au 05 45 67 81 95.

Le maire
Cécile FORGERON

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 264
AVRIL
2007



Conseil Municipal du 2 Mars 2007

Assainissement - curage de la lagune des papeteries

Sous réserve du résultat d'analyse des boues, il sera procédé au curage des lagunes situées sur le site des anciennes papeteries de La Rochandry et à l'épandage des boues en même temps que le curage des lagunes des marais.

Crèche familiale - frais de déplacements

Les frais de déplacements effectués par les intervenants à la crèche familiale leur seront remboursés selon le barème établi par le Ministère du Budget.

Crèche familiale - cours de secourisme

Les assistantes maternelles suivront les cours de recyclage de secourisme au centre de secours de Lunesse. Le coût s'élève à 55 euros par personne.

Indemnité gardiennage église

L'indemnité annuelle allouée à la paroisse de Mouthiers sera portée à 116,19 euros pour 2007 (+ 0,49%) selon la circulaire du Ministère de l'Intérieur.

OGM

Le Conseil Municipal donne son accord à Mme le Maire pour la prise d'un arrêté municipal interdisant la culture de maïs génétiquement modifié, sur tout le territoire de la Commune, pour une période de 1 an.

Location des minibus

Le prix de location sera porté à 0,51 euro du km pour les associations communales utilisatrices des minibus communaux.

Avenant contrat services chronoservices

Le Conseil Municipal accepte l'avenant au contrat de services chronoservices chargé de délivrer les cartes à puces associées aux chronotachygraphes électroniques utilisés pour le contrôle des transports routiers. Cet avenant permettra à la commune de recevoir les cartes de ses conducteurs en leur lieu et place.

Contrat assurances multirisques

Le Conseil Municipal accepte le contrat GROUPAMA pour une prime annuelle de 4 019 euros.

ACMO services techniques

Monsieur Alain CHATAIGNIER est proposé pour remplir la mission d'ACMO (Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail) au sein des services techniques.

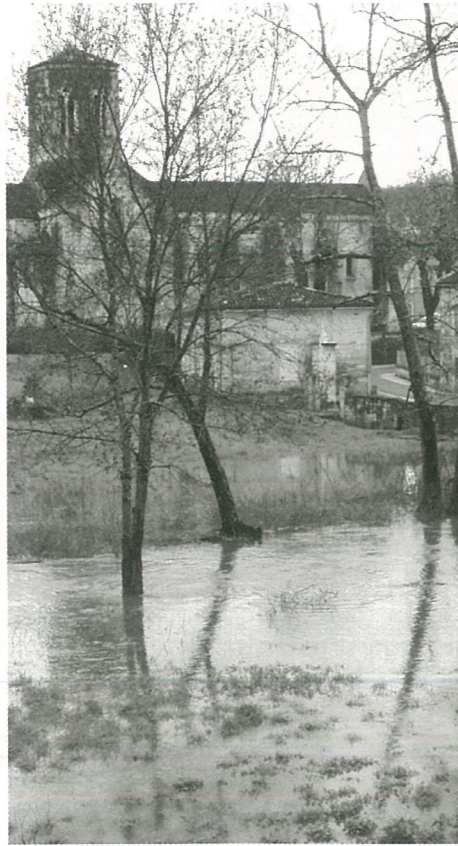
Prochaine réunion publique du Conseil Municipal

VENDREDI

4 MAI à 20 H 30

SACS JAUNES à sortir MERCREDI SOIR Pour être collectés le JEUDI 12 et 26 AVRIL dans le bourg et La Rochandry,

JEUDI 5 et 19 AVRIL 4 MAI dans les villages



PROCURATION MODE D'EMPLOI

Si vous ne pouvez voter directement en raison d'obligations professionnelles, de votre état de santé, ou parce que vous assistez une personne malade ou infirme,

si vous êtes étudiant, en formation éloignée de votre domicile, ou tout simplement en vacances, vous pouvez vous faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de votre choix. Il faudra que ce dernier soit inscrit dans la même commune que vous, mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote.

Pour établir cette procuration vous pourrez vous rendre soit, au commissariat de police, soit à la gendarmerie soit au tribunal d'instance de votre lieu de résidence ou de travail.

Cette démarche est gratuite.

Il vous faudra vous munir d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...).

Il faut effectuer cette démarche le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

En principe, la procuration est valide pour une seule élection, ou plusieurs élections. La procuration peut aussi être établie pour une durée maximale d'un an à compter de sa date d'établissement.



FICHU DIMANCHE D'AVRIL

Il ne sera pas question dans cette rubrique de récriminer contre ce troisième dimanche d'avril réservé au premier tour de l'élection présidentielle (voir la rubrique gros plan en haut de page). C'est une affaire trop sérieuse. Par contre il ne sera pas interdit de commenter ce côté fâcheux qui fait tomber le premier jour du mois sur un dimanche. Autrement dit, nous sommes privés d'une distribution du bulletin municipal le jour même où nous pourrions annoncer les meilleurs nouvelles municipales ou faire connaître les informations communales ou intercommunales les plus enthousiasmantes. Alors pour ne pas rester sur des regrets nous vous confions ce qui aurait pu figurer dans ce bulletin si le 1er avril n'était pas tombé un dimanche.

En premier nous aurions pu, sans crier gare, annoncer le choix de la SNCF de remettre à neuf la gare avant de l'offrir à la commune. On vous aurait dit qu'avec la SNCF, " tout est possible ", et tout le train train..!

On aurait pu, dans l'ivresse électorale du moment, annoncer le remplacement d'impôts locaux demandés aux ménages par la distribution d'un pot de fleurs, ou d'un pot de vin (cela reste moralement acceptable dans ce sens là).

On aurait pu expliquer qu'avec le croisement des nouvelles technologies et le savoir faire des pigeons voyageurs, le bulletin municipal serait désormais systématiquement dans toutes les boîtes à lettres le 1er jour du mois même le 1er avril...

Mais il a fallu que ce 1er avril tombe un dimanche. Et tout se termine en queue de poisson!

POUR NE PAS SE PLANTER

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à une certaine distance :

- soit celle prescrite par les règlements particuliers existants ou par des usages constants et reconnus, lesquels sont généralement rassemblés par les chambres départementales d'agriculture ;

- soit, à défaut de règlement et usages € 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres

€ 0,50 mètre pour les autres plantations. Il n'y a pas à distinguer entre les arbres qui croissent spontanément et ceux que le propriétaire a plantés ou semés.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers de chaque côté du mur séparatif, sans obligation de distance mais ils ne peuvent dépasser la crête du mur. Bien entendu, si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer des espaliers. La distance prescrite par la loi doit être calculée à partir de la ligne séparative des deux fonds, alors même que le fonds dans l'intérêt duquel l'observation de cette distance est réclamée ne serait pas susceptible de culture dans la portion contiguë à cette ligne.

Le voisin peut exiger que les arbres, arbustes et arbrisseaux plantés à une distance moindre que la distance légale soient arrachés ou réduits à la hauteur indiquée ci-dessus, sauf s'il y a titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont des racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres et arbrisseaux est imprescriptible. Donc, même si l'on n'a pas usé de ce droit depuis 30 ans ou davantage, on peut encore l'exercer.

L'ébranchement doit être demandé en saison convenable afin qu'il ne résulte pas de dommage pour l'arbre et de perte pour le propriétaire. Si l'insuffisance de distance d'un arbre est couverte par la prescription, le voisin n'en conserve pas moins le droit d'exiger l'enlèvement des branches qui avancent sur son fonds. Par ailleurs, la prescription de trente ans ne commence à courir qu'à compter de l'époque où les arbres ont dépassé en hauteur le sommet du mur. L'action en arrachage des arbres et des arbustes plantés trop près de la limite entre deux fonds est de la compétence du juge d'instance lorsqu'il n'existe entre les parties aucune contestation relative à la propriété du terrain, ni aucune prétention à l'acquisition d'une servitude.

RENCONTRE avec Bruno DUPUIS

Ils et elles sont un peu plus d'1,5 millions à travailler dans la fonction publique territoriale dont 720 000 dans les communes. A Mouthiers sur Boëme, ils sont sept à former l'équipe technique, sept avec le dernier arrivé Bruno DUPUIS. Il remplace Albert ASSELOT que nous avons rencontré dans le numéro 147 du bulletin en février 1996. Celui-ci parti en retraite, Bruno DUPUIS prend la responsabilité de l'encadrement de l'équipe technique formée de Bruno MOULINIER, Franck BEC, Christophe GAUTHIER (également présents dans ce bulletin de février 96), de Jean Claude SIMON (voir page rencontre du n° 210 de mars 2002) et de Yves GOYON et Alain CHATAIGNIER (bulletin n° 240 rencontrés en février 2005). Comme pour ses nouveaux collègues, cette page Rencontre est faite pour que les habitants de la commune découvrent un de ceux qui travaillent au service de la collectivité.

Bruno DUPUIS était, avant son recrutement à Mouthiers, titulaire du titre d'agent de maîtrise pour la commune de Lussac les châteaux. Cette commune du sud est de la Vienne possède à ses yeux des points communs avec Mouthiers : une population de 2500 habitants, une équipe de sept agents. Qui plus est le Maire est une femme. Des différences cependant : Lussac, chef lieu de canton est traversée par la nationale 147, un axe routier important entre Poitou-Charentes et Limousin. Sur cet axe, et notamment dans les quatre kilomètres de la traversée de la commune, ce sont les services techniques de la ville

qui interviennent. Qu'il s'agisse des bordures, des trottoirs ou de l'entretien des arbres, pour Bruno DUPUIS, la dangerosité de cette route imposait un respect absolu des règles de sécurité.

Il a emporté avec lui en Charente ce souci de protection des agents mais aussi des riverains des installations gérées par la collectivité. La sécurité fut également l'une



de ses premières activités professionnelles, à la centrale nucléaire de Civaux, juste avant son entrée dans la fonction publique territoriale obtenue après la réussite au concours. Une autre différence notable entre les deux collectivités réside dans l'entretien des chemins communaux, nettement plus nombreux à Mouthiers.

Ce fort patrimoine naturel n'est pas pour déplaire à ce passionné de nature qui n'a cependant pas eu le temps, depuis son installation en Charente, de pratiquer la chasse, un de ses passe-temps favoris.

Ce père de famille de quatre

enfants dont la compagne charentaise n'est pas étrangère à son cheminement professionnel jusqu'à Mouthiers a fêté ses 33 ans début octobre. Il endosse parfaitement son rôle de chef d'équipe.. De son expérience dans la Vienne Bruno DUPUIS a appris à gérer la diversité des tâches confiées aux agents municipaux : entretien des bâtiments communaux et notamment des écoles, des équipements sportifs, des espaces verts et des espaces naturels évoqués précédemment.

Son expérience passée a tout de suite été réinvestie dans l'aménagement de l'atelier municipal où sont entretenus les matériels et où se préparent les différentes interventions des équipes. Les agents techniques de la commune disposent désormais d'un outil indispensable et sécurisé.

Mais pour Bruno DUPUIS la qualité des interventions des agents repose aussi et surtout sur leur formation. Il souligne que la réglementation impose de plus en plus aux collectivités des habilitations techniques particulières pour que leurs agents puissent intervenir. Pour ce faire l'agent concerné par ces travaux de maintenance ou de réparation doit posséder un niveau de formation technique vérifié et validé.

Et, le pompier volontaire qu'il a été depuis 1999, ajoute qu'il s'agit le plus souvent encore de prescriptions de sécurité. Comme quoi celle-ci se pratique désormais sur une grande échelle

EXPOSITION

DOMINIQUE BODIER expose EN AVRIL à la M.J.C.
Tous les jours sauf le samedi
de 14 à 18 H



CONCERT D'OLIVIA RUIZ à ROUILLAC

Départ 19 h 45 du Centre Social retour vers minuit chez vous
Tarif : 10 euros

VENREDI 13
La Palène
à ROUILLAC



FUTSAL

Tournoi intercommunal de FUTSAL

Vendredi 20 avril à 13 h 30 à Voeuil-Et-Giget

Inscription 2 euros ; gratuit pour les adhérents au Centre Social

VENREDI 20

13 H 30

VOEUIL ET GIGET

pour accéder au site Web consacré à Mouthiers :

www.mouthiers-sur-boeme.com

ACCUEIL EMPLOI

Ce service de proximité est ouvert à tous.

On peut vous accueillir et vous aider dans vos recherches d'emploi :

(frappe de CV, consultation des offres, ...) mais également dans la gestion de votre quotidien (logement, santé, papiers administratifs ...).

Pour un renseignement ou un rendez-vous, contacter **Sandra SEGANTI** au Centre Social à Mouthiers au **05.45.67.84.38**.

VACANCES

Vous souhaitez partir avec vos enfants ou vos petits-enfants ?

FAMILLES

Vous ne pouvez pas réaliser votre projet ?

AIDE AU DÉPART

Contactez **Sandra SEGANTI**
Centre Social à Mouthiers au
05.45.67.84.38

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La permanence a lieu le lundi matin de 11 h à 12 h tous les quinze jours (semaines impaires).

REPAS DES CHASSEURS

À la salle polyvalente de Mouthiers
 Repas annuel organisé par la Société de chasse de Mouthiers - ouvert à tous - ambiance assurée.
 Apéritif Potage
 Filet de perche Civet de chevreuil
 Coup du milieu Sanglier à la broche
 Haricots blancs Salade - fromage
 Dessert Café - cognac

Vin ordinaire compris
 A partir de 20 H, soupe à l'oignon
 Prix : adultes, 20 euros ; enfants, gratuit
 Inscriptions :
 M.GERMON 05.45.67.98.57
 M.BOISSARD 05.45.67.82.63
 M.BENNACEUR 05.45.67.84.46

**DIMANCHE
 15 à midi**



Avec ses chiens Ariégeois, Jean François Germon obtient le 1° prix coupe de France pour la meute et 1° prix individuel pour le chien "Unique". Sur l'image, figurent aussi les chiens Bigles de Didier Sarlande et Jean Michel Chamouleau, de La Couronne (Photo Alain Porte)

D U C O T É D U F O O T

Pour les seniors
 Après un beau parcours en coupe du Centre-Ouest, l'équipe fanion doit continuer ses bons résultats de 2007 pour se mettre à l'abri pour le maintien en promotion d'honneur. L'intégration des jeunes issus de l'école de foot dans cette équipe montre le résultat du travail des bénévoles du club, mais aussi la volonté de chaque joueur pour gagner sa place par une présence assidue aux entraînements (car rien n'est acquis d'avance).
 L'équipe B doit faire un sans faute et compter sur quelques faux pas des autres équipes pour espérer la montée ; mais rien n'est joué d'avance ... alors !!!
 L'équipe C se maintient au milieu du tableau en championnat et réalise, encore cette année, un magnifique parcours en

challenge des réserves ; elle jouera donc la demi-finale de ce challenge le week-end des 5 et 6 mai.
 Les 18 ans, après un début de saison un peu difficile, réalisent une bonne seconde partie de championnat.
 Un grand merci aux responsables et entraîneurs (Ludo, Laurent, Richard et Valentin).
Chez les petits
 Les 15 ans font une deuxième place tonitruante avec 6 victoires pour 6 matches. Il faut continuer.
 Les 13 ans, en entente avec Claix, sont un peu moins possessifs et partagent les victoires avec leurs adversaires. Cette équipe représentera le club de Mouthiers pour son traditionnel tournoi de jeunes les

9 et 10 juin. Réservez votre date pour venir les encourager.
 Les benjamins souffrent un peu, au cours de cette deuxième phase ; on notera la présence d'un très bon groupe, mais la croissance fatigue certainement les organismes de cette catégorie.
 Les Poussins et les Débutants (en très grand nombre cette saison) participent aux plateaux organisés par le district et les clubs.
 Merci à tous les responsables d'équipes, aux jeunes et aux moins jeunes qui les encadrent les mercredis et samedis.
 Le Club lance une tombola ; le prix du billet est à 1 euro ; le tirage s'effectuera le samedi 5 mai (le soir) et les lots seront à retirer au Café de la Boème à partir du lundi 7 mai.

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end) allure modérée (4 km/h)						
JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIER Place du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
dim 1 avril	Evelyne et Daniel Parents élèves 05,45,67,84,30	8 h 30	Champagne-Vigny Repas à midi (infos à suivre)	Champagne-Vigny parking salle des fêtes	9 h	13
dim 15 avril	Béatrice et Guy	9 h 15	BESSÉ en 2 boucles repas tiré du sac	Bessé parking mairie	10 h	14,5
dim 29 avril	randonneurs du Pyla et Arcachon Nicole 05,45,67,19,61	"de port en port". Départ et retour à Arcachon en bateau (participation 15 euros) hébergement éventuel libre le samedi				18
vend 11 mai	Marie et Dominique 05,45,67,93,42	18 h 30 20 h	rando nocturne St Michel La Couronne-Mouthiers retour des chauffeurs assuré. Soupe à l'oignon à l'arrivée	St Michel place de l'église ou La Couronne place de l'église	19 h 20 h	5,5 10
sam 12 mai	Sentiers de Boème	60ème anniversaire FFRP - 30 km sur le GR 4 jusqu'à COGNAC				30
dim 13 mai	randonneurs du Cognaçais	Ronde de Cognac (rando-challenge, infos à suivre)				

RANDONNÉES DU MERCREDI

environ 2 heures à allure tranquille. Départ à 14 heures place du champ de foire

4 et 18 AVRIL 2, 16 et 30 MAI



C'était en mars : les vététistes déroulaient les 17èmes boucles, la Boème sortait de ses boucles et les pêcheurs de truite cherchaient à en boucler une... (Photos Alain Porte)



TOURBIÈRES ET LOISIRS

Règlement de pêche dans les étangs communaux - saison 2006-2007
 Ouverture : 18 mars
 Fermeture : 30 novembre
 28 mai : journée de pêche avec lâcher de truites

Cartes de pêche en vente en mairie de Mouthiers au prix de 15 euros - gratuite pour les enfants de moins de 10 ans (à condition de pêcher à ligne sans moulinet).

Nombre de prises autorisées :
2 tanches,
2 carpes,
6 truites
 par jour et par pêcheur (sauf concours)

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

3 mars : Christian ROUSSEAU et Joëlle CHATRI

DÉCÈS :

16 mars : Monique NOMPEX née PAPINEAU
« le Portail »

SUR VOTRE AGENDA

AVRIL

14 : loto du foot à la salle polyvalente à 21 h

15 : repas de la société de chasse salle polyvalente à 12 h

MAI

5 : fête du skate (compétition + repas)
stade et salle polyvalente

6 : pêche aux étangs communaux + repas
organisés par la FNACA à la salle polyvalente

12 : carte aux trésors par les parents d'élèves
« au champ Michel » à 15 h

12-13 : repas cercles des aînés salle polyvalente à 12 h

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE

LE MEDECIN DE GARDE

LE WEEK-END

il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

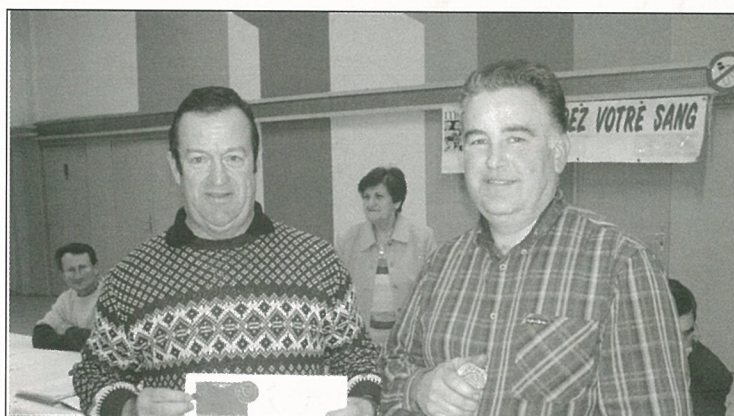
55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Sous le parrainage d'Alain PORTE, les écoliers ont fait comme "s'ils étaient Président



Don du sang, don du coeur. Bravo les donneurs !



La fête au centre de loisirs

(Photos Alain PORTE)

Le prochain
bulletin

portera le n° 265 et sortira début mai.

Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 avril. Les activités prévues jusqu'au 15 juin pourront y être annoncées.